



provinces. Ajoutons qu'à ce tableau institutionnel s'ajoutent une multitude d'administrations municipales qui jouissent de compétences propres.

Ce qui saute aux yeux, c'est que le succès de l'application des politiques linguistiques du gouvernement du Canada dépend en définitive d'une collaboration entre toutes les autorités administratives du pays. La partie sera gagnée le jour où toutes les provinces abritant une minorité de langue officielle auront mis en œuvre un bilinguisme institutionnel parallèle à celui du gouvernement fédéral.

Sans trop anticiper sur l'avenir, on peut cependant affirmer que, par ses politiques et ses programmes, le gouvernement fédéral a préparé un terrain propice à l'extension du bilinguisme institutionnel. Déjà les provinces se sont engagées à offrir progressivement plus de services dans les deux langues officielles à leurs ressortissants : le Québec les offre depuis longtemps; le Nouveau-Brunswick, le Manitoba et l'Ontario ont posé des gestes concrets en ce sens.

La fonction publique fédérale

Le bilinguisme institutionnel commence, comme il se doit, dans la Fonction publique fédérale. Il faut bien le reconnaître, le poids du bilinguisme était, au moment où entrait en vigueur la *Loi sur les langues officielles*, supporté presque entièrement par les fonctionnaires de langue française. Ces fonctionnaires étaient, de plus, sous-représentés dans certaines régions du pays et dans certains groupes administratifs de la Fonction publique. En 1973, le Parlement canadien adoptait une résolution reconnaissant la nécessité d'une pleine participation à la Fonction publique fédérale des Francophones et des Anglophones et du droit des fonctionnaires fédéraux de travailler dans la langue officielle de leur choix, compte tenu des exigences en matière de service.

Afin de répondre rapidement aux besoins nouveaux, la Fonction publique organisait des cours de formation linguistique. Les résultats obtenus

jusqu'à ce jour sont encourageants : après treize ans, plus de la moitié des ministères fédéraux ont atteint leur objectif en offrant aux Canadiens des services dans les deux langues officielles. La compétence linguistique des fonctionnaires s'est parallèlement grandement améliorée. Petit à petit, leurs habitudes et leurs attitudes se sont modifiées, tant dans leurs relations avec le public que dans les communications internes et les relations entre ministères. La Fonction publique fédérale est devenue d'une institution fonctionnant presque exclusivement en anglais, même au Québec, une institution où l'anglais est utilisé à près de 70 % du temps et le français à plus de 30 % dans les régions du pays où le français et l'anglais sont reconnus comme langues de travail. En outre, le français est devenu la principale langue de travail des ministères et des organismes fédéraux au Québec. Là, et c'est un fait récent, les fonctionnaires d'expression française utilisent le français beaucoup plus souvent qu'ailleurs, soit au-delà de 75 % du temps, tandis que leurs collègues anglais utilisent le français presque autant que l'anglais.

Ne nous leurrions pas cependant : le programme fédéral ne sera devenu une parfaite réussite que le jour où les services publics dans les deux langues seront de qualité égale dans toutes les régions du pays. Ce qui ne l'est pas encore, il s'en faut, une réalité. Les Canadiens l'admettent d'ailleurs volontiers. Ce qui est assuré cependant, c'est qu'ils ne remettent plus en question les droits des Francophones. Certains se font même un point d'honneur aujourd'hui d'exiger de leurs gouvernements un accroissement des services dans les deux langues officielles du pays.

L'égalité de statut du français et de l'anglais et les droits garantis dans la *Loi sur les langues officielles* sont aujourd'hui inscrits dans la nouvelle Charte des droits et libertés de la Constitution canadienne promulguée le 17 avril 1982. Cette Charte fait partie intégrante de la Constitution et est de ce fait la loi suprême du Canada dont le respect sera assuré par les tribunaux.

A l'échelle internationale

La dualité linguistique du Canada ne se manifeste pas qu'au Canada mais aussi à l'étranger, chaque fois que ses diplomates ou ses représentants s'expriment dans l'une ou l'autre des deux langues officielles au cours de rencontres politiques, économiques ou culturelles. Les représentants des ministères et organismes fédéraux, comme le ministère des Affaires extérieures, celui de l'Industrie et du Commerce, celui des Pêches et Océans, et l'Agence canadienne de développement international, utilisent couramment le français et l'anglais dans leurs relations multilatérales et bilatérales avec les pays francophones et anglophones. Le Canada apporte également une contribution sur le plan international au développement de la terminologie et des techniques de traduction.

Il est donc évident que l'ensemble de ce renouveau linguistique a produit un changement profond dans la nature des liens qui unissent les Canadiens d'expression anglaise et française. C'est là un résultat qui est source de satisfaction. ■

La Lettre Africaine

Vol. 1, N° 1, Novembre 1982

Publiée mensuellement par l'Institut canadien des Affaires africaines (I.C.A.A.)

Nous saluons la parution de cette nouvelle publication qui a pour objectif de promouvoir les relations canado-africaines et de créer des rencontres et des dialogues directs avec les responsables politiques et les milieux d'affaires africaines. Pour abonnement, s'adresser à : AFRO-CAN Communications Inc., 1080, Montée du Beaver Hall, Suite 1440, C.P. 1418, Succ. B, Montréal (Qué.), H 3B 3L2, Canada.